

# Partager les ressources vitales de la planète

## La coopération décentralisée avec l'Afrique

« En 19 ans, depuis la création de notre programme d'aide, ce sont plus de 1 800 000 personnes qui ont bénéficié directement d'une amélioration de l'accès à l'eau par la réalisation d'ouvrages hydrauliques. »

### Questions à André Santini

Président du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France,  
Ancien Ministre,  
Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux

#### Responsabilité & Environnement : Comment avez-vous eu l'idée de cette coopération avec l'Afrique ? et pourquoi l'Afrique ?

**André Santini** : Au cours de la Décennie de l'eau, qui s'est déroulée entre 1975 et 1985, une réflexion s'est engagée sur les graves problèmes que pose l'accès à l'eau dans les pays en voie de développement, et sur les solutions qui pouvaient y être apportées. Devant la nécessité d'améliorer l'accès des populations défavorisées à une eau saine et en quantité suffisante, et face à la diminution des aides

au Tiers-Monde versées d'Etat à Etat, le Conseil européen des ministres de l'environnement a décidé d'encourager une autre forme de coopération : la coopération décentralisée.

Il s'agissait de convaincre les collectivités territoriales et les organismes professionnels de l'eau d'aider directement les initiatives locales des collectivités et des communautés d'habitants du Tiers-Monde qui, faute de moyens, tant techniques que financiers, ne pouvaient aboutir.

Intéressé par cette initiative, le Syndicat des eaux d'Ile-de-France (Sedif) a décidé, dès 1985, de s'engager dans un programme d'actions.

Le Sedif qui, au quotidien, contribue à la qualité de la vie dans l'une des régions les plus riches du monde, a considéré comme naturel, dans un élan de solidarité, d'aider les communes des pays en voie de développement. Participer à un partage des ressources vitales de la planète lui est apparu, non seulement comme une nécessité, mais comme un devoir : au-delà de l'appui financier, son savoir-faire et sa maîtrise des techniques hydrauliques pouvaient être mis au service des plus démunis.

Par ailleurs, par souci d'efficacité et de facilité de communication avec les populations concernées et les autorités

locales, la zone actuelle d'intervention géographique se limite strictement aux Etats francophones d'Afrique subsaharienne, à la Péninsule indochinoise, à Madagascar, à Haïti, aux Comores et, à titre expérimental, au Maroc.

**Quel pourcentage de la taxe consacrez-vous à cette opération ?**

**Quels sont les montants en jeu ?**

Dès la création de son programme d'aide en 1985, le Sedif a mis en place un système simple pour le financer, en prélevant 0,15 cent d'euro (un centime de franc) par mètre cube d'eau distribuée sur son territoire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, ce prélèvement est fixé à 0,3 cent d'euro (deux centimes de franc) par mètre cube. Ce prélèvement représente 0,23 % des ressources du Syndicat, à comparer au plafond de 1 % prévu par la loi. Un budget de l'ordre de 850 000 euros est ainsi assuré chaque année, compte tenu des volumes d'eau vendus. En 19 ans, le Sedif a financé plus de 160 opérations dans 16 pays pour un montant de quasiment 12 millions d'euros. Ce sont plus de 1 800 000 personnes qui ont bénéficié directement d'une amélioration de l'accès à l'eau par la réalisation

d'ouvrages hydrauliques (puits, forages, réseaux...).

**Quels types d'actions menez-vous par ce biais : uniquement des projets liés à l'eau ? Et dans ce cas, que privilégiez-vous : urbain ou rural, conservation des ressources ou desserte en eau ?**

Le Syndicat est un établissement public et se doit, en application du principe de spécialité qui lui est propre, d'intervenir dans un cadre juridique et financier bien déterminé. En particulier, les projets doivent concerner l'hydraulique humaine.

Les moyens dont dispose le Sedif ne permettent souvent pas de répondre à l'envergure des projets concernant l'hydraulique urbaine. Ses actions sont donc orientées de manière privilégiée vers le milieu rural ou les centres secondaires.

**Quelles actions concrètes a-t-elle permis de réaliser ? Dans quels pays plus particulièrement ?**

Le Sedif soutient depuis l'origine six types d'opérations :

✓ les opérations de type « hydraulique villageoise » : ce sont des ouvrages hydrauliques sim-

ples, tels que des puits ou des forages ;

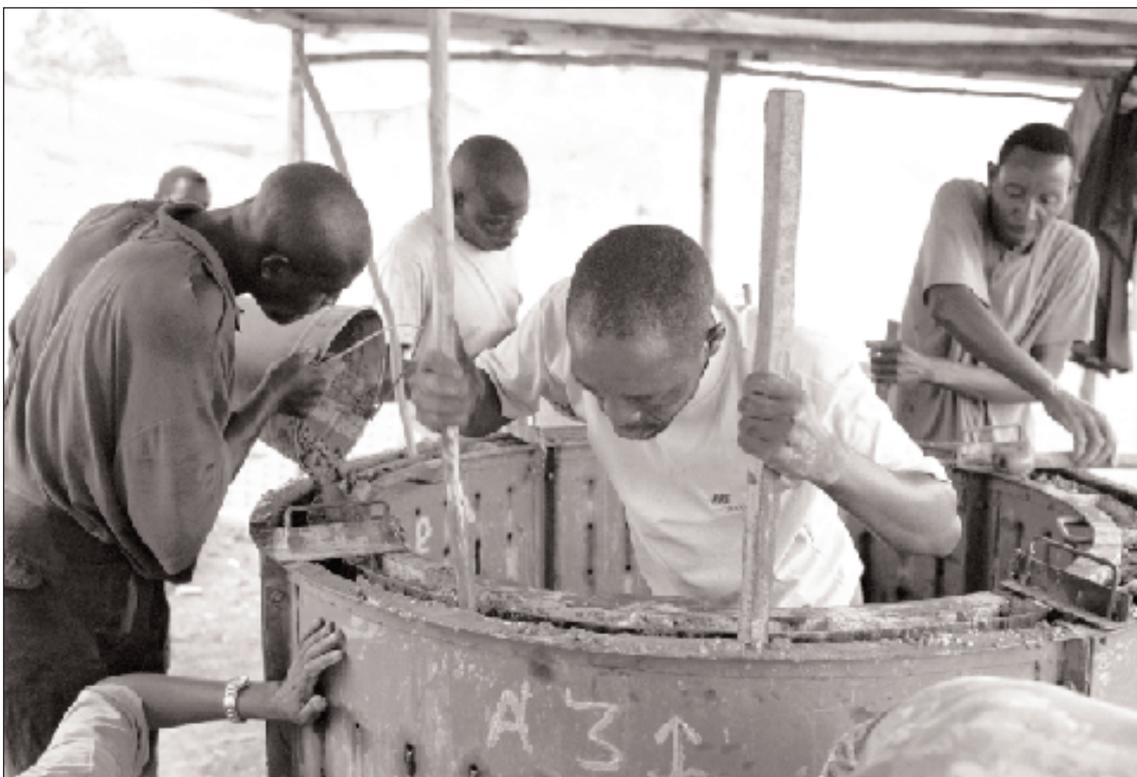
✓ les opérations de type « centre secondaire » : elles nécessitent la construction de réseaux d'adduction comprenant : un captage de source ou un forage, la construction d'une station de pompage, d'un réservoir et la construction de bornes-fontaines alimentées par un petit réseau ;

✓ les opérations « en milieu péri-urbain » : elles ont pour but, par le financement d'extensions de réseaux et de bornes-fontaines, de permettre l'accès à l'eau de populations souvent défavorisées dans les quartiers périphériques des grandes villes, où les ressources traditionnelles sont insuffisantes et en général systématiquement polluées ;

✓ les opérations de type « éducation sanitaire » : ces opérations ont pour objectif d'éduquer les populations sur les risques encourus par la consommation d'eau non potable, et surtout de leur apprendre, par des moyens simples, à désinfecter l'eau de boisson ou à lui conserver sa qualité initiale ;

✓ les opérations de type « aménagement de la ressource en eau » : elles concernent la mise en place de digues filtrantes, de diguettes, de mares artificielles, de barrages... ;

✓ les opérations de type « études/recherches » : ce sont des subventions accordées à des pro-



Ian Berry/MAGNUM PHOTOS

*Afin d'aider les villageois à être plus autonomes, le Sedif appuie des actions visant à la création de petites entreprises artisanales d'hydraulique rurale (artisans réparateurs, mécaniciens, puisatiers).*

jets ayant pour but de régler de manière plus globale les problèmes d'hydraulique des pays en voie de développement.

Une des vocations du Sedif est probablement de promouvoir des actions exemplaires ou des projets modèles, en termes de production, de distribution, ou de gestion de système ou de réseaux d'eau potable pouvant être maîtrisés localement, et éventuellement reproduits à grande échelle. De même, en dehors de son rôle classique de bailleur de fonds, il peut apporter un appui technique appréciable en matière de traitement de l'eau, de conception et de gestion de réseaux, qui concer-

nent essentiellement les centres secondaires et les milieux péri-urbains. Sa pratique de l'intercommunalité et de la gestion mixte secteur privé/secteur public peut lui permettre d'apporter également une contribution ou un soutien sensible à la définition et la mise en œuvre de politiques de gestion décentralisée des services publics locaux. En assurant le rôle de « metteur au point », le Sedif pourrait contribuer à la transition entre des programmes locaux, à échelle réduite, bénéficiant essentiellement aux populations desservies, et les retours d'expérience des programmes institutionnels régio-

naux ou nationaux bénéficiant au plus grand nombre.

Le Sedif déjà intervenu au Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Laos, Mali, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Vietnam, aux Comores, à Madagascar, en Haïti et en Mauritanie.

**Envisagez-vous des développements à cette coopération ?**

**Vous intégrez-vous dans des projets plus globaux ?**

La loi « Oudin-Santini » relative à la coopération interna-

tionale des collectivités locales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, adoptée à l'unanimité le 27 janvier 2005, permet d'envisager une augmentation significative du budget dédié aux actions d'aide au développement. Ainsi, les collectivités et services d'eau peuvent-ils consacrer jusqu'à 1 % de leurs ressources financières propres à des actions de coopération décentralisée.

Le programme Solidarité-Eau du Sedif est indépendant, mais intervient très régulièrement en co-financement, y compris avec des bailleurs institutionnels.

### **A votre connaissance d'autres syndicats mènent-ils ce type d'actions ?**

Il existe effectivement d'autres syndicats engagés dans des programmes d'aides au développement. Le vote de la loi précitée devrait augmenter leur nombre.

### **Par quels intermédiaires agissez-vous sur le terrain ? Avez-vous du personnel dédié à ces actions ?**

La solution adoptée par le Sedif pour garantir à la fois la bonne destination de son aide

financière et son efficacité sur le terrain, a été de recourir à un opérateur, lien entre le syndicat et la collectivité aidée. Il doit s'agir d'une organisation non-gouvernementale (ONG) ayant son siège en France et une délégation dans les pays bénéficiaires. C'est à elle qu'est versée la subvention, elle assure le suivi des réalisations, la liaison entre le Sedif et les partenaires locaux, la charge et la responsabilité de la réalisation du projet.

Les avantages de ce système sont les suivants :

- ✓ les ONG ont une présence permanente sur le terrain, ce qui permet un suivi des opérations envisagées, essentiel dans les pays du Tiers-Monde ;
- ✓ elles perçoivent les subventions attribuées aux projets et sont seules responsables devant le Sedif de l'utilisation des fonds versés. Cette responsabilité unique rend plus aisé le contrôle de l'utilisation des aides ;
- ✓ les ONG sont confrontées depuis longtemps à la mise en œuvre de projets dans les pays du Tiers-Monde. Elles ont accumulé une expérience solide des réalités du terrain et sont ainsi plus adaptées que le tissu associatif traditionnel pour assurer le rôle indispensable d'opérateur et d'acteur dans des contextes difficiles, où la bonne volonté et la générosité ne suffisent pas.

Ce partenariat avec des ONG prend en compte le fait que les projets s'intègrent aux stratégies de développement des Etats, et que les autorités responsables doivent être systématiquement informées.

Les moyens humains consacrés par le Sedif à la gestion du programme sont constitués, à 20 % de leur temps, de deux ingénieurs et d'une assistante.

### **Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de projets en Afrique ? Quel type de contrôle mettez-vous en place pour vous assurer de la réalisation des actions ?**

Les principales difficultés sont liées à l'organisation administrative souvent peu fiable avec des collectivités locales bénéficiaires peu structurées, et sans réels moyens pour exercer leurs prérogatives. Les autorités régionales et nationales disposent, en général, de peu de moyens d'action, et les circuits administratifs sont parfois lourds.

Enfin, la corruption est un problème majeur dans la plupart des pays en voie de développement, mais une gestion rigoureuse basée sur un mode de fonctionnement impliquant des ONG permet de s'en prémunir.

Les autorisations administratives sont parfois lourdes, mais sont gérables.

Pour que le résultat de l'opération soit probant, il doit être durable. C'est un objectif primordial compte tenu des nombreux échecs constatés en Afrique. Pour éviter cette situation et pour assurer la pérennité des ouvrages et des actions, le Sedif a imposé quelques précautions de bon sens et des actions d'accompagnement :

- ✓ veiller à l'emploi de techniques simples et de matériaux adaptés au pays : le Sedif tient à ce qu'il y ait une parfaite adéquation entre ces dernières et l'équipement des entreprises qui, sur le terrain, vont effectuer les travaux. Il va même parfois jusqu'à financer cet équipement (au Mali ou au Burkina Faso) s'il peut servir, par ailleurs, au développement d'entreprises locales et à la formation d'artisans ;

- ✓ encourager la formation à la maintenance : afin d'aider les villageois à être plus autonomes, le Sedif appuie des actions visant à la création de petites entreprises artisanales d'hydraulique rurale (artisans réparateurs, mécaniciens, puisatiers...);

- ✓ répondre à une demande locale et faire participer, y compris financièrement, les populations concernées, qui sont associées en tant que par-

tenaires à tous les stades des projets : conception, réalisation et gestion après leur achèvement ;

- ✓ promouvoir systématiquement avant les travaux une structure pérenne de type comité de gestion de point d'eau, qui assure la maîtrise d'ouvrage des équipements ;

- ✓ s'assurer que le contexte local permettra le suivi des actions sur plusieurs années et garantira la pérennité des réalisations, excluant de ce fait les situations d'urgence.

Des missions conduites par des élus et des agents du Sedif permettent d'évaluer la réalisation des projets.

### **Communiquez-vous sur ces actions auprès de vos usagers ? Si oui, quel retour avez-vous ?**

La communication du Sedif sur ses actions de solidarité se fait auprès de ses abonnés par le biais de petits documents tels que la brochure intitulée « le Petit guide de l'eau » qui est jointe à la facture, ou encore des plaquettes diffusées lors de certaines manifestations. Le Sedif présente également ses actions *via* des expositions organisées dans les communes membres.

Les retours sont peu nombreux, mais, en général, positifs.

### **Quelles sont les réactions des autorités locales ? des populations locales ?**

Les réactions sont très favorables aux actions engagées, et accompagnées de reconnaissance. Les populations sont très souvent à l'origine des projets, et la concertation est une étape essentielle. Les autorités sont donc elles aussi étroitement associées. Les ouvrages doivent d'ailleurs présenter un caractère d'intérêt général (ils ne peuvent notamment pas être propriété de particuliers).

De plus, les opérations menées par le syndicat permettent souvent de soutenir des processus de centralisation et de consolider une maîtrise d'ouvrage publique locale, en favorisant la mise en œuvre d'un service public d'eau potable.